

DOSSIER

Infographie : Donner à voir et à comprendre[Tous les articles du dossier](#) ▾

Urgence sanitaire, couvre-feu, alerte rouge : les restrictions qui s'appliquent désormais

INFOGRAPHIE - Le pays est placé en état d'urgence sanitaire et 9 métropoles sont soumises au couvre-feu.

Par **Gildas Des Roseaux**, **Service Infographie** et AFP agence

Publié le 9 octobre 2020 à 18:19, mis à jour hier à 20:56



En zone d'alerte maximale, les bars sont fermés et les restaurants sont soumis à un protocole plus strict. *THOMAS COEX / AFP*

La crise sanitaire ne faiblit pas. Le pays est placé en état d'urgence sanitaire depuis mercredi 14 octobre. Emmanuel Macron a en outre annoncé la mise en place d'un couvre-feu en Ile-de-France et dans 8 autres métropoles, afin d'endiguer l'épidémie de coronavirus qui atteint un niveau "préoccupant".

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE dans tout le pays

L'ensemble du pays est concerné par le passage en état d'urgence sanitaire et certaines mesures s'appliquent désormais partout en France.

Cependant, **les déplacements entre les zones d'état d'urgence sanitaire simple et d'état d'urgence sanitaire avec couvre-feu ne sont pas interdits ou limités**. Il est donc possible de retrouver ses proches pendant les vacances de la Toussaint mais il est fortement recommandé de limiter les réunions familiales ou amicales à 6 personnes maximum.

COUVRE-FEU dans 9 métropoles, pour 4 ou 6 semaines

Pour Lyon, Lille, Toulouse, Montpellier, Saint-Etienne, Aix-Marseille, Rouen et Grenoble ainsi que l'Île-de-France, **soit quelque 20 millions d'habitants**, le gouvernement a décidé d'instaurer un couvre-feu dès vendredi minuit pour quatre semaines au minimum, et au-delà si le Parlement l'approuve, Emmanuel Macron ayant évoqué le 1er décembre.

Ces villes ont été placées en **état d'urgence sanitaire avec couvre-feu** en raison du taux d'incidence inquiétant, associé à de forts taux d'occupation des lits de réanimation.

Ce sera donc **«chacun chez soi de 21H00 à 06H00»** dans les zones concernées, comme l'a résumé le Premier ministre Jean Castex, à moins d'avoir en main une attestation dérogatoire - qui devait être rendue disponible sur le site internet du gouvernement - pour aller

ou revenir du travail, pour des raisons de santé, pour visiter un proche en situation de dépendance ou sortir son animal de compagnie.

Il n'y aura pas de fermeture des transports en commun, notamment pour permettre de répondre aux besoins des dérogations.

Dans le Pas-de-Calais, la commune du **Touquet-Paris-Plage** a pour sa part annoncé la mise en place d'un couvre-feu local, applicable de minuit à 6H du matin à partir de ce samedi.

DE NOMBREUX DÉPARTEMENTS TOUJOURS EN ZONE D'ALERTE

Les zones qui échappent au couvre-feu demeurent **soumises à la classification liée à la situation sanitaire**. La zone d'**alerte maximale** est atteinte lorsque le taux d'incidence dans la population générale dépasse **250 nouveaux cas pour 100.000** habitants sur les sept derniers jours, quand il dépasse **100 chez les plus de 65 ans**, et si le taux d'occupation des lits en service de **réanimation** par des patients Covid-19 atteint **30% dans la région**.

→ À LIRE AUSSI : Bars et restaurants : y voir plus clair dans les règles imposées aux différentes zones d'alerte maximale

À voir aussi - Covid-19 : Vers un nouvel ordre sanitaire?